

COMMUNE DE CHAMPLITTE

PROJET EOLIEN « LES TROIS PROVINCES »



PROCES VERBAL DES OBSERVATIONS

Enquête publique relative à la demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de CHAMPLITTE présenté par la société Eole-res.

**Enquête publique du lundi 5 octobre au
samedi 7 novembre 2015 inclus**

1. CONTEXTE DE L'ENQUETE

1.1 Décisions administratives

Par décision n° E15000122/25 du 18 août 2015, Monsieur le Président du tribunal administratif de BESANÇON, m'a désigné en tant que commissaire-enquêteur titulaire. Mon suppléant est M. Raymond HASS que je n'ai pas eu à solliciter.

Conformément à l'arrêté n° 2015-976 du 4 septembre 2015 de Madame la Préfète de la Haute-Saône à VESOUL (arrêté de mise à l'enquête publique) cette enquête a été diligentée du **lundi 5 octobre 2015 au samedi 7 novembre 2015 inclus**.

Pendant toute la durée de l'enquête publique soit 34 jours consécutifs (trente-quatre jours), le registre et les dossiers ont été déposés en mairie de Champlitte, où le public a pu les consulter et formuler ses observations.

1.2 Procès verbal de synthèse des observations.

Le registre d'enquête a été clos le **samedi 7 novembre 2015**. En conséquence, le délai de 8 jours fixé par l'article R123-18 du Code de l'Environnement pour rencontrer le responsable du projet court à partir de cette date.

Toutefois, 216 courriers m'ont été apportés à la dernière permanence. Il m'était donc impossible de rendre mon procès-verbal dans les huit jours.

J'ai donc demandé à la Préfecture, qui a transmis au pétitionnaire, une demande de prolongation de délai d'un mois pour rendre mon rapport, soit le **7 janvier 2016**.

Le procès-verbal étant à rendre dans les deux semaines qui suivent la clôture soit le **samedi 21 novembre 2015**. Il a été envoyé par mail à Mme Linares.

La réponse au procès-verbal devra être envoyé au commissaire enquêteur dans les 15 jours qui suivent sa réception.

2. PRESENTATION DES OBSERVATIONS

La population s'est fortement mobilisée et informée en mairie de Champlitte lors des 5 permanences d'une durée de 3 heures chacune.

Lors de la clôture du registre d'enquête, le commissaire a recensé :

	Observations et courriers sur registre	Visiteurs
Lundi 5 octobre	1 observation	1
Samedi 10 octobre	0	0
Mardi 13 octobre	1 courrier	2
Lundi 19 octobre	2 observations 2 courriers	4

Samedi 7 novembre	216 courriers dont une pétition signée par 2686 personnes 6 observations	15
Hors permanence	51 courriers 18 observations	18
Hors délai	1 courrier posté le 06/11 et reçu le 09/11	0
Total	271 courriers et 27 observations = 298	40

ANALYSE DES OBSERVATIONS :

Les observations sur le registre et les courriers sont au nombre de **298**.

27 Observations sur le registre (R)

271 Courriers (C) ou dossiers

24 observations sur le registre et 8 courriers sont favorables = **32 favorables**.

2 observations sur le registre et 264 courriers sont défavorables = **266 défavorables** dont une pétition signée par 2686 personnes.

Suite au nombre très conséquent d'observations sur le registre et de courriers, j'ai décidé de les analyser par thème.

OBSERVATIONS OU COURRIERS FAVORABLES :

- 9 = Revenus financiers et création de richesses locales
- 9 = Energie d'avenir à développer
- 5 = Créations d'emplois
- 5 = Valorisation du territoire
- 32 = Favorable à l'Eolien

OBSERVATIONS OU COURRIERS DEFAVORABLE :

- 232 = Nuisances environnementales
- 238 = Nuisances pour l'homme (infrasons + Co2)
- 265 = Opposition à l'éolien
- 19 = Manque de données sur les vents, environnementales, faiblesse études
- 56 = Nuisances acoustiques
- 44 = Proximité d'autres projets éoliens
- 20 = Impact sur Orain
- 2 = Demande de Vérification de l'état
- 12 = Impact sur le patrimoine
- 32 = Impacts sur l'immobilier (dépréciation des biens)

- 87 = Impact sur le paysage (promenades)
- 1 = Impacts sur le climat
- 26 = Démantèlement des éoliennes ?
- 30 = Eoliennes trop hautes (180m)
- 18 = Rendements énergétiques des Eoliennes sur ce secteur et intermittence du fonctionnement
- 59 = Zone peu venteuse
- 16 = Impact sur le tourisme

3. SYNTHÈSE DES QUESTIONNEMENTS SUITE AUX OBSERVATIONS ET COURRIERS

232 observations = Nuisances environnementales

Les atteintes sur l'environnement sont évoquées de manière importante. Déforestation, emprise sur les chemins ruraux, effets sur la faune, sur la flore. Le nombre important d'éoliennes préoccupe.

- En effet, quels sont les effets cumulés sur la faune de tous les projets éoliens sur le secteur ?
- Sur les couloirs de migrations notamment ?

La zone Natura 2000, les ZNIEFF et les pelouses sèches ne sont pas appréhendées à leur juste valeur. L'éolienne C6 ne se trouve qu'à 1,7 km de l'arrêté de protection de biotope.

- Quel sera l'impact direct de cette éolienne sur l'APPB ?

Les éoliennes C1 et C3 se trouvent dans le périmètre de la source des Papeteries et C4 et C8 dans le périmètre de la source du Vivier.

- Quelles sont les mesures de protection prises lors de la phase chantier. Quelles sont les mesures prévues quant à la manipulation de substances (huile hydraulique, notamment lors de l'approvisionnement du chantier, du montage des éoliennes et de la phase de fonctionnement (prévention des fuites, réduction des risques, élimination des déchets, etc.) ?
- Pendant la phase de démantèlement ?

238 observations = Nuisances pour l'homme (infrasons + Co2) + 56 observations = Nuisances acoustiques

Les atteintes à la santé sur les hommes et les animaux sont évoquées de manière générale. D'autres contributions font état de risques plus précis pour la santé comme les ultras sons, les ondes radio électriques ou les effets stroboscopiques.

Le rapport de l'Académie nationale de médecine adopté le 14 mars 2006, recommandait de surseoir à l'installation d'éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW à une distance inférieure à 1500 mètres des habitations pour des éoliennes ne mesurant pas 180m alors.

En ce qui concerne l'exposition extérieure, les bruits d'éoliennes peuvent, selon les circonstances, être à l'origine d'une gêne, ou d'une nuisance (conséquence durable ou étendue dans l'espace ou sur un groupe de population), essentiellement en fonction des conditions météorologiques et topographiques locales.

- Pourquoi ne pas avoir respecté cette distance de 1500 m des premières habitations ou plus ?

- La sensation d'écrasement est également évoquée, est-elle évaluée ?
- Quels sont les effets sur la santé du bruit, des signaux lumineux dus au cumul des éoliennes sur le secteur ?

Les éoliennes produisent de manière aléatoire. Pour garantir une alimentation constante, lorsque l'éolienne ne produit pas, il faut la coupler à d'autres sources d'énergies et notamment des centrales génératrices de CO2. Ce point inquiète beaucoup la population.

- Cette pollution en Co2 supplémentaire est-elle évaluée ?

✚ 19 observations = Manque de données sur les vents, environnementales, faiblesse études

Le manque de données sur le vent ou sur les études environnementales a été souligné, ainsi que l'absence d'évaluation de la pollution lumineuse, de l'effet de cumul entre les différents projets et encore de difficultés de réception de la télévision.

- Une analyse de la pollution lumineuse existe-t-elle ? Quels sont les impacts des flashes lumineux de nuit ?
- Existe-t-il des incidences sur la réception télé ?

✚ 44 observations = Proximité d'autres projets éoliens.

La multiplication des projets éoliens sur un faible périmètre pose beaucoup de questionnement.

Orain (6 éoliennes), Percey-le-Grand (10 éoliennes) , Beaumont-Bèze (8 éoliennes), Saint-Seine-Sur-Vingeanne (17 éoliennes), Bourberain-Fontenelle (7 éoliennes) .

- Quels sont les interactions entre les différents projets ?
- Cette concentration sur un périmètre très restreint n'est-il pas préjudiciable en termes de paysage ou de santé des populations ?

La distance réelle des éoliennes aux maisons les plus proches est difficilement mesurable sur plan.

Je demande à disposer d'une planche cartographique sur laquelle devra figurer :

- Chacune des habitations (occupées ou non),
- L'emplacement des différentes éoliennes envisagées sur le territoire
- Les distances mesurées.

L'avis de l'autorité environnemental fait état d'un effet de saturation compte tenu de la forte densité de projets et de parcs éoliens dans un secteur proche à approfondir en phase instruction.

- La distance règlementaire de 15 km entre parcs est-elle respectée ?

Les photomontages ne correspondent pas à la vision réelle des habitants depuis leur lieu de vie.

✚ 20 observations = Impact sur Orain

Les habitants d'Orain en grand nombre s'inquiètent du surplomb des éoliennes de Champlitte.

La plupart des photomontages figurant des zones urbanisées sont prises en arrière-plan plutôt qu'en premier plan.

Par exemple, les photomontages figurant les villages d'Orain sont réalisés en arrière des villages par rapport au parc éolien (entre 900 et 1 500 m) ce qui ne reflète pas l'impact visuel ressenti, notamment par les habitants des premiers logements.

- Quel est l'impact direct sur le centre du village d'Orain ?
- Existe-t-il un impact des ombres portées sur le village ?

+ 2 observations = Demande de Vérification de l'état

La DRAC a donné un avis défavorable pour les 3 projets limitrophes. L'avis de la DRAC pour le projet de Champlitte n'est pas joint.

- Je souhaiterais en disposer.

L'avis de l'autorité environnementale n'est pas très explicite sur le fait d'être favorable ou défavorable, toutefois elle souligne que « les inventaires naturalistes réalisés sont globalement de qualité même si les conclusions qu'en tire le pétitionnaire sont parfois légèrement favorables ». Des mesures de réduction supplémentaires à celle prévues par l'exploitant, devront être définies en phase d'instruction pour réduire l'impact résiduel non significatif des espèces protégées.

- Quelles sont-elles ?

+ 32 observations = Impacts sur l'immobilier (dépréciation des biens) et 16 observations = Impact sur le tourisme

De nombreuses personnes craignent un impact négatif sur l'immobilier et sur le tourisme, aucune n'ayant envisagé un impact positif. La peur de la désertification du secteur et d'une fuite des touristes est prégnante.

- Existe-t-il des études indépendantes et consultables sur la baisse du prix de l'immobilier ou sur le tourisme dans des régions comparables (région rurale, tourisme vert, élevage, forte proportion d'anglo-saxons résidents) ?
- Et quels en sont les résultats ?
- Quels impacts sur le tourisme ?

26 observations = Démantèlement des éoliennes ?

La question des garanties financières - et donc du démantèlement des installations en fin d'exploitation - soulève un certain nombre d'observations.

Je m'interroge sur la nécessité de démanteler le site au bout d'une vingtaine d'années :

- Quelles sont les contraintes réglementaires en la matière ?
- Quelles sont les contraintes techniques ?
- Quelles sont les possibilités (et les exemples) de « repowering » des éoliennes ?
- Que deviendront les 1000t de béton et les câbles électriques ?
- Le démantèlement sera-t-il à la charge du contribuable ?
- Qui va payer le démantèlement et le recyclage des matériaux en cas de faillite de la société ?

+ 30 observations = Eoliennes trop hautes (180m) + 87 observations = Impact sur le paysage (promenades) + 12 observations = Impact sur le patrimoine

La hauteur ou le gigantisme des éoliennes sont de nombreuses fois évoqués. Ce sont les seules éoliennes de cette hauteur dans le secteur.

Il n'y a pas encore de recul analytique sur ces éoliennes.

- Pourquoi cette hauteur ? Est-ce la faiblesse et l'irrégularité du vent constaté sur ce secteur, qui justifie l'installation de machines plus performantes ?
- N'y aurait-il pas fallu user du principe de précaution et les éloigner le plus possible des habitations ?

L'effet sur le paysage est très important et minimisé selon certain.

Certaines observations portent sur des éléments particuliers du patrimoine comme la vallée de la Vingeanne, le village d'Orain, le parc de Champlitte.

- Une analyse des deux projets Champlitte et Orain serait nécessaire afin d'évaluer l'impact réel des projets cumulés sur le paysage et les éléments de paysages précités.

59 observations = Zone peu venteuse et 18 observations = Rendements énergétiques des Eoliennes ?

De nombreuses observations font état du faible gisement de vent de la région, qualifié de « faible », « irrégulier » et « intermittent », ce qui induit une « production aléatoire d'électricité » et par conséquent émettent des doutes sur la rentabilité financière du projet.

Le gisement de vent a fait l'objet de mesures avec un mât, toutefois je souhaiterai disposer d'informations complémentaires notamment :

- Comment a été estimé le vent moyen ?
- Comment ce vent moyen est-il réparti dans l'année pour les différentes classes de vent ?
- Quelles sont, par exemple, les classes de vent nécessaires à un fonctionnement réduit (25 % de la puissance nominale), un fonctionnement moyen (50 % de la puissance nominale), un fonctionnement optimal (100 % de la puissance nominale) ?
- Quelle est la rentabilité du projet sachant que les éoliennes ne fonctionnent qu'à 20% ?

Il est suggéré de remplacer les éoliennes par d'autres sources d'énergie et de développer la bioénergie.

Parmi les sources d'énergie renouvelable et qualifiées de « moins coûteuses et plus rentables », sont citées entre autres : - le solaire - la biomasse - le bois - la méthanisation agricole ?

Autres observations

4 observations concernent une taxe supplémentaire sur l'électricité.

- Sur le coût de l'électricité produite qui serait « 5 fois plus chère que celle produite par une centrale classique » ? Qu'en est il ?
- D'autres précisent que « les consommateurs vont payer au prix fort l'obligation pour EDF de transférer du courant venant d'une autre source en cas de production insuffisante » ?

2 observations concernent la création d'emplois : doute sur la qualité et l'importance des emplois créés par la filière éolienne.

- Quel est l'impact d'un parc éolien sur l'emploi local ?

1 observation concernent la compatibilité avec le PLU de Champlitte .

- Ou en est la procédure d'approbation du PLU ?

4. SYNTEXTE DES OBSERVATIONS

Après clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations est remis au demandeur sous quinzaine.

Cette remise a été effectuée par courriel à Mme Linares, le samedi 21 novembre 2015.

Un mémoire en réponse devra être produit dans les 15 jours qui suivent la remise de ce PV de synthèse, soit au plus tard le samedi 5 décembre 2015.

5. ANNEXES

Joint le tableau des observations au regard des thèmes sélectionnés.

Fait à Rioz, le 21 novembre 2015



N° de l'observation ou courrier	NOM Prénom		Lieu de résidence	Favorable					Défavorable au projet													Commentaires									
				Revenus financiers et création de richesses locales	Energie d'avenir à développer	Créations d'emplois	Valorisation du territoire	Favorable à l'Eolien	Nuisances environnementales	Nuisances pour l'homme (infrasons + Co2)	Opposition à l'éolien	Manque de données sur les vents, environnementales, faiblesse études	Nuisances acoustiques	Proximité d'autres projets éoliens	Impact sur Orain	Demande de Vérification de l'état	Impact sur le patrimoine	Impacts sur l'immobilier (dépréciation des biens)	Impact sur le paysage (promenades)	Impacts sur le climat	Démantèlement des éoliennes ?		Eoliennes trop hautes (180m)	Rendements énergétiques des Eoliennes sur ce secteur et intermittence du fonctionnement	Zone peu venteuse	Impact sur le tourisme					
C247	Lagneau Jean	C	Orain						x	x	x																				
C253	Monget Sylviane	C	Champlitte						x	x	x																				
C254	Feichtinger Valérie	C	Champlitte						x	x	x																				
C255	Caille Stéphane	C	Champlitte						x	x	x																				
C256	Billottet Michel	C	Champlitte						x	x	x																				
C257	Pons Julienne	C	Champlitte						x	x	x																				
C258	Bebelfort Alain	C	Champlitte						x	x	x																				
C259	Debelfort Claudine	C	Champlitte						x	x	x																				
C260	Debelfort Ginette	C	Champlitte						x	x	x																				
Défavorables avec explications																															
O23	Salaun Pierre	R	Bourberain							x	x																				
O24	Simon Bernard	R	Montigny								x				x							x									
C58	Le Lan Yves	C	Darcey								x			x													x				
C03	Raphat Patrick	C	Orain						x		x			x		x						x									
C02	Cressot Jean Paul	C	Percey le grand						x	x	x																				
C04	Legrand Jean Claude	C	Percey le grand						x	x	x			x																	
C05	Legrand Françoise	C	Percey le grand						x	x	x																				
C09	Quenot Bernard	C	La Romagne						x	x	x			x	x	x						x			x		x	x			
C10	Angot Carole	C	St Maurice sur Vingeanne						x	x	x			x	x							x	x			x	x				
C18	Brasart Jérôme	C	Beze								x			x										x		x	x				
C24	Mascha Laurent	C	Leffond						x	x	x	x																			
C25	D'Arcanalles Benoit	C	Vauconcourt								x	x	x	x	x							x		x			x				
C26	Lanhar Stéphane	C	Marckolsheim								x	x	x	x	x							x		x			x				
C27	Girardot Elodie	C	Marckolsheim								x	x	x	x	x							x		x			x				
C28	Bertron Jean Luc	C	Abbans dessus								x	x	x	x	x							x		x			x				
C31	Chamoin François	C	Theuley les vars								x	x	x	x	x							x		x			x				
C32	C4EOL	C	Theuley les vars								x	x	x	x	x							x		x			x				

N° de l'observation ou courrier	NOM Prénom	Registre (R) ou courrier (C)	Lieu de résidence	Favorable					Défavorable au projet													Commentaires								
				Revenus financiers et création de richesses locales	Energie d'avenir à développer	Créations d'emplois	Valorisation du territoire	Favorable à l'Eolien	Nuisances environnementales	Nuisances pour l'homme (infrasons + Co2)	Opposition à l'éolien	Manque de données sur les vents, environnementales, faiblesse études	Nuisances acoustiques	Proximité d'autres projets éoliens	Impact sur Orain	Demande de Vérification de l'état	Impact sur le patrimoine	Impacts sur l'immobilier (dépréciation des biens)	Impact sur le paysage (promenades)	Impacts sur le climat	Démantèlement des éoliennes ?		Eoliennes trop hautes (180m)	Rendements énergétiques des Eoliennes sur ce secteur et intermittence du fonctionnement	Zone peu venteuse	Impact sur le tourisme				
C115	Millet Alain	C	Orain						x	x	x							x	x											
C116	Millet Christine	C	Orain						x	x	x							x	x											
C117	Jacquot MC	C	Orain						x	x	x		x	x				x			x	x							Pollution lumineuse	
C118	Millet Grégory	C	Orain						x	x	x																			
C119	Millet Laurence	C	Orain						x	x	x																			
C120	Morel Antoine	C	Orain						x	x	x							x											Pollution lumineuse	
C121	Morel Catherine	C	Orain						x	x	x		x												x					
C122	Nouvelot Bernard	C	Orain						x	x	x		x																	
C123	Morel Sylvain	C	Orain						x	x	x				x															
C124	Nouvelot Ginette	C	Orain						x	x	x		x												x					
C125	Ormansay Josette	C	Orain						x	x	x														x					
C126	Ormansay Serge	C	Orain						x	x	x									x										
C127	Pagel Samuel	C	Orain						x	x	x		x						x											
C128	Pagel Sophie	C	Orain						x	x	x									x										
C129	Pascard Claude Yve	C	Orain						x	x	x			x					x											
C130	Pensier Lydie	C	Orain						x	x	x		x						x											
C131	Ploussard Brigitte	C	Orain						x	x	x		x																	
C132	Ploussard JC	C	Orain						x	x	x																			
C133	Quarrey Laurie	C	Orain						x	x	x			x											x	x				
C134	Raphat Paulette	C	Orain						x	x	x							x	x										1000 t de béton - taxe sur l'électricité	
C135	Sowyk Georges	C	Orain						x	x	x		x						x											
C136	Sugy JC	C	Orain						x	x	x															x				
C138	Troncin Chrystelee	C	Orain						x	x	x		x						x											
C139	Troncin Eliane	C	Orain						x	x	x																			
C140	Barloy Bruno	C	Orain						x	x	x		x	x	x			x	x		x	x		x	x				Pollution lumineuse + 1000 t de béton	

N° de l'observation ou courrier	NOM Prénom	Registre (R) ou courrier (C)	Lieu de résidence	Favorable					Défavorable au projet															Commentaires			
				Revenus financiers et création de richesses locales	Energie d'avenir à développer	Créations d'emplois	Valorisation du territoire	Favorable à l'Eolien	Nuisances environnementales	Nuisances pour l'homme (infrasons + Co2)	Opposition à l'éolien	Manque de données sur les vents, environnementales, faiblesse études	Nuisances acoustiques	Proximité d'autres projets éoliens	Impact sur Orain	Demande de Vérification de l'état	Impact sur le patrimoine	Impacts sur l'immobilier (dépréciation des biens)	Impact sur le paysage (promenades)	Impacts sur le climat	Démantèlement des éoliennes ?	Eoliennes trop hautes (180m)	Rendements énergétiques des Eoliennes sur ce secteur et intermittence du fonctionnement		Zone peu venteuse	Impact sur le tourisme	
C141	Barloy MF	C	Orain						x	x	x			x	x	x					x				x	x	
C143	Curez Christine	C	Chaume et Courchamp						x	x	x			x	x										x		
C144	Fourcaudot Guy	C	Chaume et Courchamp						x	x	x			x										x	x		
C145	Fourcaudot JM	C	Chaume et Courchamp						x	x	x																
C146	Gros Pierrette	C	Chaume et Courchamp						x	x	x														x		
C147	Guyot Agnès	C	Chaume et Courchamp						x	x	x														x		
C148	Guyot Gérard	C	Chaume et Courchamp						x	x	x														x		
C149	Menecier Christine	C	Chaume et Courchamp						x	x	x																
C150	Ormansey Odile	C	Chaume et Courchamp						x	x	x			x												Pollution lumineuse	
C151	Pillot Patrick	C	Chaume et Courchamp						x	x	x														x		
C152	Pillot Roland	C	Soirans						x	x	x														x		
C154	Saragaglia Monique	C	Chaume et Courchamp						x	x	x														x		
C156	Virely Jean Marie	C	Epoisses						x	x	x														x		
C161	Brunet Pascal	C	Fontaine Francaise						x	x	x																
C162	Ferry Christiane	C	Fontaine Francaise						x	x	x																
C168	Perchet Solange	C	Gemeaux						x	x	x																
C169	Maitre Marielle	C	La villeneuve sur Vingeanne						x	x	x																
C172	Vaudoisot Alain	C	Marcilly sur tille						x	x	x																
C175	Jardel Marianne	C	Sacquenay						x	x	x																
C177	Fromantin Michael	C	St maurice sur vingeanne						x	x	x			x												1000 t de béton	
C180	Masson Marthe	C	St maurice sur vingeanne						x	x	x																
C186	Maitre JP	C	Talant						x	x	x																
C187	Maitre Justine	C	Talant						x	x	x																
C188	Segura Benjamin	C	Talant						x	x	x																
C193	Perin Daniel	C	Exincourt						x	x	x																

N° de l'observation ou courrier	NOM Prénom	Registre (R) ou courrier (C)	Lieu de résidence	Favorable					Défavorable au projet															Commentaires			
				Revenus financiers et création de richesses locales	Energie d'avenir à développer	Créations d'emplois	Valorisation du territoire	Favorable à l'Eolien	Nuisances environnementales	Nuisances pour l'homme (infrasons + Co2)	Opposition à l'éolien	Manque de données sur les vents, environnementales, faiblesse études	Nuisances acoustiques	Proximité d'autres projets éoliens	Impact sur Orain	Demande de Vérification de l'état	Impact sur le patrimoine	Impacts sur l'immobilier (dépréciation des biens)	Impact sur le paysage (promenades)	Impacts sur le climat	Démantèlement des éoliennes ?	Eoliennes trop hautes (180m)	Rendements énergétiques des Eoliennes sur ce secteur et intermittence du fonctionnement		Zone peu venteuse	Impact sur le tourisme	
C243	Avoscan Viviane	C	Champagne sur Vingean						x	x	x				x							x	x				Les postes de livraison ainsi que C1 et C3 se trouvent dans le périmètre de la source de la papeterie et C4 et C8 dans le périmètre de la source du Vivier
C244	Pascard Denis	C	Orain						x	x	x				x	x											
C246	Monnat Sylviane	C	Orain						x	x	x				x	x											
C248	Fournier Stéhanie	C	Courchamp						x	x	x		x				x										
C249	Enciso Jacky	C	Chaume et Courchamp						x	x	x														x		
C250	Saragaglia François	C	Chaume et Courchamp						x	x	x						x										
C251	Fournier Nicolas	C	Courchamp						x	x	x						x										
C252	Bettini Sylviane	C	Cusey						x	x	x						x										
C261	Clergeot André	C	Les Louches						x	x	x														x		
C262	Bruno Max	C	Leffond						x	x	x																
C264	Tkatchenko	C	Vieuvigne						x	x	x						x									x	
C265	Simon Claude	C	Montigny sur vingeanne							x	x																
C266	Francois de Saint Seine	C	St Seine sur Vingeanne							x	x										x	x					
C268	Balloch Marie Thérèse	C	Champlitte						x	x	x																
C267	Besançon Hélène	C	Licey sur Vingeanne						x	x	x		x										x	x	x		
C269	Balloch Arthur	C	Champlitte						x	x	x		x														
C270	Michel de Brossia	C	Champagne sur Vingean							x	x										x	x		x			
C271	Noyon Olivier	C	Pouilly sur Vingeanne						x	x	x		x	x							x	x		x			
C272	Riou JP	C	NP																								Courrier posté 6/11 et reçu en mairie le 9/11/15 mais ce courrier avait également été déposé lors des permanences il s'agit du courrier C100

